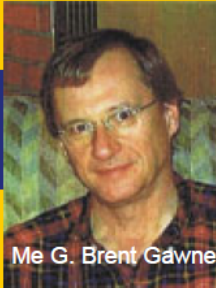


**2005**

**(posthume)**



**Me G. Brent Gawne**

G. Brent Gawne est décédé à l'âge de 52 ans, le 11 juillet 2005. Sa disparition subite n'a laissé à ses amis et à ses collègues aucune occasion de saluer ses nombreuses contributions au développement de la jurisprudence en Alberta et au Canada.

Les membres des communautés de minorité anglophone et francophone dans les provinces et les territoires du Canada doivent beaucoup à Me Gawne qui a contribué de manière significative au développement de la jurisprudence concernant leurs droits à l'accès à l'éducation dans leur langue officielle selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Au début des années 80, Me G. Brent Gawne a relevé un défi de taille en acceptant de plaider la cause Mahé concernant le désir d'offrir une éducation en français en Alberta. Me Gawne a courageusement plaidé pour une large et libre interprétation de l'article 23 de la Charte qui donnait droit à la minorité francophone non seulement à l'instruction en français mais aussi à ses propres écoles francophones alors que Jack Major (juge de la Cour suprême du Canada), un adversaire formidable qui a représenté le gouvernement de l'Alberta, plaidait pour une interprétation plus restrictive de l'article 23 de la Charte.

Voilà seulement un exemple de la contribution de Me G. Brent Gawne au développement juridique et à l'accès à la justice pendant les quelques trente années de sa carrière. Il était un avocat qui avait soif de justice et qui aimait les défis.

*Témoignage de Me Michelle Simpson*



*Les récipiendaires :*

*1997 : Me John Moreau (Calgary)*

*1998 : Me Louis A. Desrochers (Edmonton)*

*1999 : L'Honorable Mme la juge Mary Moreau (Edmonton)*

*2000 : Me Michèle Stanners (Calgary)*

*2005 : Me G. Brent Gawne (Edmonton) (posthume)*